SOCOGEC
AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Benoist COURANT
Erwan LE GOFF
Stéphane MORVAN
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Association Départementale
des Pupilles de l'Enseignement Public

6 rue Georges Perros

29000 QUIMPER

Le Corum, 3 bis rue Félix le Dantec - CS 50003 - 29018 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 10 26 00 Fax : 02 98 10 26 01 E.mail : lgma@socogec.com
SARL L.G.M.A. AU CAPITAL DE 7 500 EUROS - RCS QUIMPER 444 601 397 - SIRET 444 601 397 00029 - TVA : FR 77 444 601 397

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

SOMMAIRE

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

6, rue Georges Perros

29000 QUIMPER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture », de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire du Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux Membres de l'Association appelés à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l' Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l' Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de L'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 5 novembre 2020

SARL L.G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Stéphane MORVAN

BILAN PROPRE D'UN ESMS
ACTIF

Dossier : **999 - CONSOLIDATION**

En Euro
(Provisoire)

	Exercice N 01/2019 - 12/2019			Exercice N - 1 01/2018 - 12/2018
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement	3 000.00	830.14	2 169.86	
Concessions, brevets, droits	58 522.87	50 057.99	8 464.88	12 502.45
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immob. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	589 067.16	25 032.74	564 034.42	405 493.31
Constructions	4 962 700.66	1 851 525.84	3 111 174.82	2 371 446.07
Instal. techniques, mat. et outillage indus.	262 520.86	217 453.78	45 067.08	54 832.76
Autres immobilisations corporelles	1 834 225.13	1 361 478.60	472 746.53	482 251.16
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				965 127.61
Avances et acomptes sur immob. corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	419 910.01		419 910.01	236 706.01
Prêts	500.00		500.00	500.00
Autres immobilisations financières	50 045.22		50 045.22	50 823.10
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	**8 180 491.91**	**3 506 379.09**	**4 674 112.82**	**4 579 682.47**
Comptes de liaison (1)				
COMPTES DE LIAISON - TOTAL II				
Stocks et en-cours				
Stock mat. premières et autres approv.				
Stock En cours de prod. (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Stock marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	19 601.92		19 601.92	5 646.29
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	108 308.38		108 308.38	78 142.33
Autres créances	108 893.18		108 893.18	192 519.93
Valeurs mobilières de placement	1 625 788.91		1 625 788.91	1 805 603.43
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	2 164 242.84		2 164 242.84	1 572 733.09
Charges constatées d'avance	46 138.22		46 138.22	38 325.57
ACTIF CIRCULANT - TOTAL III	**4 072 973.45**		**4 072 973.45**	**3 692 970.64**
Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**				
Primes de remboursement des emprunts **(V)**				
Ecarts de conversion actif **(VI)**				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**12 253 465.36**	**3 506 379.09**	**8 747 086.27**	**8 272 653.11**

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an : 753 396.93 Dont à plus d'un an : 0.00
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.

BILAN PROPRE D'UN ESMS
PASSIF

En Euro

(Provisoire)

Dossier : **999 - CONSOLIDATION**

	Exercice N 01/2019 - 12/2019	Exercice N - 1 01/2018 - 12/2018
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 643 499.74	1 643 346.51
Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	2 796 994.55	2 437 728.00
Report à nouveau	(382 757.94)	(428 878.37)
Résultat de l'exercice (1)	**444 976.51**	**433 164.92**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Legs et donnations		6 858.85
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	31 178.72	38 640.67
Provisions réglementées	152 217.14	163 181.90
Droit des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS - TOTAL I	**4 686 108.72**	**4 259 405.69**
Comptes de liaison		
COMPTES DE LIAISON - TOTAL II		
Provisions pour risques	7 074.27	59 368.56
Provisions pour charges	295 260.90	307 759.16
Fonds dédiés sur subventions d'investissement	263 299.81	113 614.82
Fonds dédiés sur autres ressources		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES - TOTAL III	**565 634.98**	**480 742.54**
Dettes (3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit (2)	2 230 823.42	2 243 382.07
Emprunts et dettes financières diverses (3)	81 774.51	82 234.51
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	220 745.07	132 585.14
Dettes sur immobilisations	3 882.00	112 908.46
Dettes fiscales et sociales	856 148.85	852 362.51
Autres dettes (5)	31 374.56	1 212.12
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	70 594.16	107 820.07
DETTES - TOTAL IV	**3 495 342.57**	**3 532 504.88**
Ecarts de conversion passif **(V)**		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**8 747 086.27**	**8 272 653.11**

(1) Dont compte 1201 : 0.00 et compte 1291 : 0.00 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 0.00

(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an : 2 027 558.59 Dont à moins d'un an : 1 467 783.98

(5) Dont fond des majeurs protégés : 0.00

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

En Euro

Exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Dossier : **999 - CONSOLIDATION**

Arrêté à : **décembre 2019 (Provisoire)**

	Année N	Année N - 1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation des stock (Mat. 1ères, approvis.)		
Autres achats et charges externes	1 277 723.67	1 231 602.41
Impôts, taxes et versements assimilés	653 827.64	520 720.77
Salaires et traitements	4 711 192.01	4 595 859.49
Charges Sociales	2 083 446.13	2 122 384.72
Dotations aux amortissements sur immobilisations	322 330.60	286 173.43
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	26 244.00	25 368.00
Autres charges	14 083.13	18 693.83
TOTAL I	**9 088 847.18**	**8 800 802.65**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intéret et charges assimilées	59 410.36	58 776.90
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placemt.		
TOTAL III	**59 410.36**	**58 776.90**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	72 092.82	7 507.91
Sur opérations en capital	10 751.15	9 327.96
Dotations aux amortissements et aux provisions	221 379.26	126 067.45
TOTAL IV	**304 223.23**	**142 903.32**
PARTICIPATIONS DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANS.(V)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	3 723.00	6 386.51
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	**9 456 203.77**	**9 008 869.38**
BENEFICE	**444 976.51**	**433 164.92**
TOTAL GENERAL	**9 901 180.28**	**9 442 034.30**

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

En Euro

Exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Dossier : **999 - CONSOLIDATION**

Arrêté à : **décembre 2019 (Provisoire)**

	Année N	Année N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue Biens		
Production vendue Services	141 328.86	139 508.56
SOUS-TOTAL (A) Montant net du C.A.	141 328.86	139 508.56
Production Stockée		
Production immobilisée	8 879 698.21	8 667 732.37
Subvention d'exploitation	328 450.47	307 540.31
Reprises sur amort.prov., transferts charges	257 392.14	113 713.25
Autres produits	92 233.25	84 887.30
SOUS-TOTAL (B)	9 557 774.07	9 173 873.23
TOTAL I (A+B)	**9 699 102.93**	**9 313 381.79**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérets et produits assimilés	19 763.44	26 733.77
Reprises sur provisions et transferts charges		168.00
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières		
TOTAL III	**19 763.44**	**26 901.77**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	34 319.69	11 434.23
Sur opérations en capital	14 335.19	18 522.78
Reprises sur provisions et transferts charges	133 659.03	71 793.73
TOTAL IV	**182 313.91**	**101 750.74**
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	**9 901 180.28**	**9 442 034.30**
PERTE		
TOTAL GENERAL	**9 901 180.28**	**9 442 034.30**

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXES

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

Evénements significatifs de l'exercice 2019

- ✓ Fusion administrative des trois CMPP : CMPP QUIMPER établissement principal.

- ✓ L'Association est le pilote du redéploiement informatique au niveau régional : mode SAAS (paiement et refacturation) CNR pour l'embauche d'un informaticien en 2019.

- ✓ Achèvement des nouveaux locaux du CAMSP pour une mise en service le 10/01/2019. Le coût total de l'opération s'élève à 1 321 K€ (Terrain 233 K€ et bâtiment 1 088 K€. Le financement de ce projet se fait à hauteur de 550 000 € par emprunt, 51 K€ du CMPP QUIMPER, 25 K€ du CMPP MORLAIX le solde sur fonds propres de l'Association

- ✓ Création d'une plateforme TND rattachée au CMPP MORLAIX au 01/09/2019 Enveloppe allouée en 2019 : 60 K€. Octroi d'un CNR de 65 K€ dans le cadre d'une mission d'ingénierie.

- ✓ Déménagement dans des nouveaux locaux à Landivisiau intégrant l'équipe de la plateforme ainsi que celle du CMPP MORLAIX.

- ✓ Attribution d'un CNR de 40 K€ au CMPP QUIMPER au titre du système d'information, dossier de l'usager.

- ✓ Secteur social : règlement du litige sans incidence sur l'exercice 2019 car provisionné dans les comptes 2018.

- ✓ Habitat jeunes : remboursement de l'avance faite par le siège lors de la création : 35 K€.

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

Principes comptables et méthodes de base

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément :

- aux règles comptables applicables aux associations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés appliquant le règlement ANC n°2014-03.
- aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M.22.

Le bilan de l'exercice présente un total net de **8 747 086** euros.

Le compte de résultat affiche un total **produits** de **9 901 180** euros et un total **charges** de **9 456 204** euros dégageant ainsi un résultat excédentaire de **444 976** euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019, soit une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments d'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les autres méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

IMMOBILISATIONS

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Tableau des Immobilisations	Valeurs brutes début d'exercice (1)	Acquisitions de l'exercice (2)	sorties de l'exercice (3)	Valeurs brutes fin d'exercice (4) = (1) + (2) - (3)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement/Recherche		3 000,00		3 000,00
Autres immobilisations incorporelles	58 522,87			58 522,87
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**58 522,87**	**3 000,00**		**61 522,87**
Immobilisations corporelles				
Terrains	477 045,48	112 021,68		589 067,16
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	3 737 552,81	976 134,75		4 713 687,56
Installations, agencement sur construction	247 973,95	3 500,15	2 461,00	249 013,10
Installations, matériel et outillages techniques	258 786,14	7 792,77	4 058,05	262 520,86
Installations, agencement, aménagement divers	745 554,07	2 704,46	13 949,75	734 308,78
Matériel de transport	206 085,01	50 847,10	26 286,50	230 645,61
Matériel de bureau, informatique, divers	876 819,95	54 580,08	62 129,29	869 270,74
Immobilisations corporelles en cours	965 127,61	186 484,03	1 151 611,64	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 514 945,02**	**1 394 065,02**	**1 260 496,23**	**7 648 513,81**
Immobilisations Financières				
Part & créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	236 706,01	183 204,00		419 910,01
Prêts	500,00			500,00
Autres immobilisations financières	50 823,10	5 571,12	6 349,00	50 045,22
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**288 029,11**	**188 775,12**	**6 349,00**	**470 455,23**
TOTAL GENERAL	**7 861 497,00**	**1 585 840,14**	**1 266 845,23**	**8 180 491,91**

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

AMORTISSEMENTS

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Tableau des Amortissements	Amortissements début d'exercice (1)	Dotations de l'exercice (2)	Diminutions de l'exercice (3)	Amortissements fin d'exercice (4) = (1) + (2) - (3)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et Developpements		830,14		830,14
Autres immobilisations incorporelles	46 020,42	4 037,57		50 057,99
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**46 020,42**	**4 867,71**		**50 888,13**
Immobilisations corporelles				
Terrains	21 552,17	3 480,57		25 032,74
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	1 536 879,32	172 165,58		1 709 044,90
Installations, agencement sur construction	127 201,37	16 176,22	896,65	142 480,94
Installations, matériel et outillages techniques	203 953,38	17 162,34	3 661,94	217 453,78
Installations, agencement, aménagement divers	503 120,22	36 175,60	7 766,60	531 529,22
Matériel de transport	120 673,31	28 500,01	26 284,85	122 888,47
Matériel de bureau, informatique, divers	722 414,36	43 802,57	59 156,00	707 060,93
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 235 794,13**	**317 462,89**	**97 766,04**	**3 455 490,98**
TOTAL GENERAL	**3 281 814,55**	**322 330,60**	**97 766,04**	**3 506 379,11**

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

PROVISIONS

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Tableau des Provisions	Provisions début d'exercice (1)	Dotations de l'exercice (2)	Virement de compte	Diminutions de l'exercice (3)	Provisions fin d'exercice (4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation					
Des déficits d'exploitation	574 852,38	67 802,13		70 585,31	572 069,20
Des charges d'amortissement	620 433,79	362 049,73			982 483,52
Provisions réglementées					
Destinées à la couverture du besoin en fonds de roule	7 418,15				7 418,15
Pour renouvellement des immobilisations	124 333,36			4 862,62	119 470,74
Amortissements dérogatoires					
Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	31 430,39	3 508,34		9 610,48	25 328,25
Réserves des plus values nettes d'actif circulant					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques	59 368,56			52 294,29	7 074,27
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Provisions pour pensions	298 423,73	26 244,00		30 329,20	294 338,53
Autres provisions pour charges	9 335,43			8 413,06	922,37
Dépréciations					
Dépréciation des immobilisations					
Dépréciation des stocks et en-cours					
Dépréciation des comptes de tiers					
Dépréciation des comptes financiers					
Fonds dédiés					
Sur subventions de fonctionnement	113 614,82	217 870,92		68 185,93	263 299,81
Sur dons manuels affectés					
Sur legs et donations affectés					
TOTAL GENERAL	1 839 210,61	677 475,12		244 280,89	2 272 404,84

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

ETAT DES CREANCES ET DETTES

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CREANCES	Montant brut au 31/12/2019	Échéances à 1 an au +	Échéances à + d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres titres immobilisés	419 910,01	419 910,01	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	500,00	500,00	
Autres immobilisations financières (1)	50 045,22	50 045,22	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	108 308,38	108 308,38	
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 742,14	19 742,14	
Etat et autres collectivités publiques			
Autres	108 752,96	108 752,96	
Charges constatées d'avance	46 138,22	46 138,22	
TOTAL	753 396,93	753 396,93	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 571,12	5 571,12	
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice	6 349,00	6 349,00	

DETTES	Montant brut au 31/12/2019	Échéances à 1 an au +	Échéances à + d'1 an	Échéances à + d'5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	2 230 823,42	203 264,83	631 759,97	1 395 798,62
Emprunts et dettes financières divers (1)	81 774,51	81 774,51		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 745,07	220 745,07		
Personnel et comptes rattachés	297 620,33	297 620,33		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	420 926,47	420 926,47		
Etat et autres collectivités publiques	137 602,05	137 602,05		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 882,00	3 882,00		
Autres dettes	31 374,56	31 374,56		
Produits constatés d'avance	70 594,16	70 594,16		
TOTAUX	3 495 342,57	1 467 783,98	631 759,97	1 395 798,62
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	216 448,64			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	228 737,23			
(2) Dont .....envers les sociétaires				

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

CHARGES A PAYER

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

charges à payer		TOTAL
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits		
Intérêts d'emprunts auprès des établissements de crédits	271,52	**271,52**
Intérêts courus à payer		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs factures non parvenues	65 649,06	**65 649,06**
Dettes sociales et fiscales		
Dettes provisionnées pour congés payés	250 931,00	**428 857,05**
Autres charges à payer	29 723,88	
Charges sociales sur congés payés	143 093,00	
Organismes sociaux autres charges à payer	5 109,17	
Autres dettes		
Divers charges à payer		
TOTAL GENERAL		**494 777,63**

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

PRODUITS A RECEVOIR

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

produits à recevoir		TOTAL
Avances et acomptes versés		
Rabais, remises, ristournes à recevoir	542,97	**542,97**
Créances et comptes rattachés		
Créances factures à établir	4 495,00	**4 495,00**
Autres créances		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	19 742,14	**105 090,64**
Divers - Produits à recevoir	85 348,50	
TOTAL GENERAL		**110 128,61**

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	46 138,22	70 594,16
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL	46 138,22	70 594,16

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

Rémunérations des cadres dirigeants et salariés de l'association

Le montant global des rémunérations directes et indirectes allouées, aux trois plus hauts cadres dirigeants et salariés (loi 2006-586 du 23 Mai 2006), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élève à la somme de deux cent quinze mille deux cent soixante douze euros (217 518 €)

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE

EFFECTIF DE L'ASSOCIATION AU 31/12/2019

☛ **Engagement en matière de retraite** :

En matière d'indemnité de fin de carrière, la provision en prévision des départs au titre de l'année 2023 a été dotée dans les comptes en 2019, pour un montant de **26 244 €.**
La provision atteint un total de 294 339 € au 31/12/2019, représentant les droits à cinq ans.

Au 31/12/2019, la dette actuarielle correspondant à la part relative aux droits passés, incluant les charges sociales au taux de 53 %, s'élève à **1 311 930 €.**

Elle est basée sur une **hypothèse de départ volontaire à 62 ans**, avec un taux d'actualisation de 0.76 % et une très faible rotation du personnel.

☛ **Effectif de l'association** :

L'effectif de l'association P.E.P 29 en équivalent temps plein au 31/12/2019 est de **137.40 etp** et de 161 personnes physiques.

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES CUMULES ASSOCIATION

Emprunts au 31/12/2019

DETAIL DES EMPRUNTS ASSOCIATION PEP 29							
ETABLISSEMENTS	OBJET	GARANTIES	MONTANT	DUREE	DATE DEBUT	DATE FIN	SOLDE AU 31/12/2019
CAMSP	BATIMENT	privilège de prêteur de denier (500 000 €) et hypothèque (80 200 €)	580 200.00	180	28/02/2015	28/01/2030	412 028.46
CAMSP	BATIMENT	Nantissement de placement de 250 000 €	550 000.00	192	05/04/2018	05/04/2034	527 928.25
CMPP QUIMPER	BATIMENT	promesse d'affectation hypothéquaire	434 458.00	180	10/04/2006	10/01/2020	3 520.26
KREISKER	BATIMENT	garantie de la ville à hauteur de 100%	381 122.54	240	01/07/2001	01/07/2020	26 489.98
CMPP LANDERNEAU	BATIMENT	privilège de prêteur de denier (1 032 000 €) et hypothèque (258 000 €)	1 301 000.00	240	17/07/2013	17/04/2033	965 764.28
CMPP LANDERNEAU	MOBILIER	nantissement en premier rang à hauteur de 25 000 €	100 000.00	84	01/08/2014	01/08/2021	26 157.42
CMPP LANDERNEAU	BATIMENT	hypothèque de 295 126 €	295 126.00	240	20/07/2014	20/06/2034	234 262.22
SIEGE	BATIMENT	fonds de garantie CASDEN	225 000.00	240	04/02/2002	04/01/2022	32 155.15
SIEGE	VEHICULE	Néant	7 990,00	36	02/11/2017	02/10/2020	2 245.88

COMPTES CUMULES ASSOCIATION P.E.P 29

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'association postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834.2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.
Pour le secteur médico social, les dépenses supplémentaires engendrées par cette crise seront compensées par des crédits non reconductibles.

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

6 RUE GEORGES PERROS

29000 QUIMPER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT DU 25 NOVEMBRE 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions applicables à votre Association, nous avons été informé(s) que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions intervenues avec le G.C.S.M.S. TRI LIAMM dont l'A.D.P.E.P. est administrateur

- **Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel**

  Votre Association a conclu avec le G.C.S.M.S. TRI LIAMM une convention de mise à disposition de personnel au titre des astreintes pour un montant de 7 972.65 euros au titre de 2019.

- **Nature et objet : Convention de prestation de service**

  Votre Association a conclu avec le G.C.S.M.S. TRI LIAMM une convention de prestation de service ayant pour objet de déléguer techniquement à l'A.D.P.E.P. l'établissement de la paie et des charges sociales. L'A.D.P.E.P. facture un forfait de base de 500 €/an pour mise à disposition de l'environnement de travail, auquel s'ajoute une prestation forfaitaire par bulletin de paie et par mois fixée à 10 €. Le montant porté en produits en 2019 au titre de cette convention s'élève à 1 490 euros.

Fait à QUIMPER, le 5 novembre 2020

SARL L.G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Stéphane MORVAN